

Pour une analyse plus étendue des sinistres-incendie

J. H.

Volume 36, numéro 2, 1968

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103637ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103637ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

H., J. (1968). Pour une analyse plus étendue des sinistres-incendie. *Assurances*, 36(2), 146–148. <https://doi.org/10.7202/1103637ar>

Pour une analyse plus étendue des sinistres-incendie

par

J. H.

146 Le service des assurances du Canada publie chaque année une étude des résultats dans les diverses provinces et dans le Canada entier, durant l'exercice en cours et les exercices précédents. À titre d'exemple, voici un extrait du tableau pour la période quinquennale allant de 1962 à 1966 et, pour 1966 même, dans la province de Québec:

GENRE DE RISQUES	RAPPORT DES SINISTRES AUX PRIMES SOUSCRITES	
	1966	Période quinquennale (1962-1966)
Bâtiments de ferme	35.1	59.9
Églises, immeubles de services publics, musées, hôpitaux, couvents, collèges, asiles, prisons, universités	31.2	81.5
Entrepôts	44.4	52.0
Magasins de détail, etc.	46.5	63.0
Contenu de ces magasins	36.9	51.7
Alimentation et boissons gazeuses	47.2	66.3
Meunerie	22.0	58.0
Établissements pétroliers	43.1	58.8
Scieries et fabriques de bardeaux	80.4	72.9
Bois	39.5	33.1
Ateliers pour le travail du bois	64.8	56.8
Ateliers pour le travail des métaux	33.5	49.8
Entreprises minières	95.5	71.1
Chemins de fer et risques publics	34.5	29.4
Divers risques industriels	78.4	68.9

A S S U R A N C E S

Divers risques non industriels	62.1	71.1
Établissements protégés par des extincteurs automatiques	102.4	70.8
Assurance profits	134.8	71.0

Le tableau est intéressant, mais est-il assez concluant pour qu'on puisse l'utiliser pour établir une politique de sélection des risques ? Nous ne le croyons pas, car les chiffres

a) ont trait aux assureurs inscrits auprès du service fédéral des assurances. Ils ne comprennent pas les sociétés provinciales qui sont le plus près de certaines catégories de risques — comme les églises, les commissions scolaires, les collèges, les magasins de détail, les maisons d'habitation — et, le plus loin de certains autres, les risques industriels les plus importants par exemple; 147

b) sont un peu faussés d'une année à l'autre par certains très gros sinistres, auxquels ne participent pas ou peu les sociétés provinciales qui n'ont guère accès aux très gros risques, soit qu'elles les évitent, soit que les gros courtiers ne leur en offrent pas ou peu parce qu'ils recherchent les fortes participations;

c) sont insuffisamment analysés dans des postes trop peu détaillés.

Des indications générales peuvent être retenues, cependant. Mais là également ne varient-elles pas très sensiblement d'un exercice à l'autre au point d'être assez difficilement utilisables ? Pour qu'elles le soient à l'avantage de l'assureur, il faudrait, croyons-nous, les rendre plus précises. Ainsi le poste "églises", "écoles", "édifices publics", etc. est beaucoup trop vaste. Et même pour les églises seulement, il faudrait distinguer entre les églises en matériaux combustibles et les incombustibles, où il y a des différences sensibles. Même chose pour les risques protégés par extincteurs automatiques qui,

en 1966, auraient été très mauvais dans Québec (102.4 pour cent) et n'auraient guère été bons durant les cinq années allant de 1962 à 1966 (70.8). Nous sommes convaincus qu'une analyse plus poussée donnerait des indications permettant de créer des groupes mieux étudiés en fonction des risques qu'ils présentent et de leurs véritables résultats.

148

C'est en concluant que l'étude des postes devrait être beaucoup plus poussée et nuancée que nous voudrions clore cette rapide étude des statistiques incendie faite par le gouvernement fédéral. Aussi restreinte, elle présente un intérêt limité, qui empêche les assureurs d'en tirer des directives un tant soit peu précises. En les jugeant d'un premier coup d'œil, on risque de s'orienter dans un sens assez peu justifié par les faits. Avec le matériel électronique et les statistiques dont on dispose à l'heure actuelle, il faudrait souhaiter que les gouvernements poussent l'analyse beaucoup plus loin. En multipliant suffisamment les groupes, on pourrait apporter aux assureurs un instrument de travail plus utile. Nous sommes persuadés qu'il suffirait à la All Canada Insurance Federation¹ de le demander pour que le service des assurances apporte à l'industrie de multiples tableaux étudiés dans le sens qu'on lui demanderait. Les extraordinaires calculatrices et classificateuses que l'on a maintenant permettraient de faire les calculs et le classement des données avec une étonnante rapidité, une grande variété de classifications et à un coût très faible.

¹Ce serait un des derniers actes de la Fédération Canadienne des assureurs, puisqu'elle sera réunie bientôt avec le Bureau des Assureurs du Canada.